



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe.**

Réservé
au
Moniteur
belge



22066362

Déposé / Reçu le

24 MAI 2022

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0403 261 464**

Nom

(en entier) : **Club Méditerranée, Société Anonyme Belge**

(en abrégé) : **C.M.S.A.B.**

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Avenue Louise 523, 1050 Bruxelles**

Objet de l'acte : Renouvellement de mandats d'administrateur - Changement de représentant du commissaire

Extrait du procès-verbal de la résolution prise par écrit à l'unanimité des actionnaires le 10 mai 2021

1. Renouvellement des mandats d'administrateur de Monsieur Etienne Septfons et de Club Méditerranée SA

L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur Etienne Septfons, domicilié en France - 126 rue Aristide Briand, 92300 Levallois-Perret, et de Club Méditerranée SA, représenté par Monsieur Franck Vigneron, domicilié en France à 92330 Sceaux, 11 allée Bernadotte, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2027. Les mandats ne sont pas rémunérés.

En conséquence, le conseil d'administration est composé comme suit:

- Madame Anne Browaeys, administrateur-délégué ;
- Monsieur Etienne Septfons ; et
- Le Club Méditerranée SA, représenté par Monsieur Franck Vigneron.

2. Changement de représentant du commissaire

Le conseil d'administration a été informé de la désignation de Madame Marie-Laure Moreau (en remplacement de Monsieur Carl Laschet) comme nouveau représentant permanent de la société Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises srl à partir de l'audit des comptes de la Société pour la période clôturée le 31 décembre 2021 et pour la durée restante du mandat. Cette désignation est approuvée à l'unanimité par l'assemblée générale.

3. Procuration

Mandat est donné à Me Muriel Baudoncq ainsi qu'aux collaborateurs du cabinet d'avocats Janson Baugniet srl, établi à 1170 Bruxelles, chaussée de la Hulpe 187, chacun d'eux ayant le pouvoir d'agir seul, en vue d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour modifier et mettre à jour l'immatriculation de la Société auprès du Registre des Personnes Morales, de la Banque-Carrefour des Entreprises et des Guichets d'Entreprises et de procéder à la publication des décisions mentionnées ci-dessus aux Annexes du Moniteur belge.

Muriel Baudoncq
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/06/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).